Bienvenue à la Nurserie !

Règlement et
projet pédagogique

Nurserie – Crèche - UAPE
1922 Salvan
027/761.21.71
creche@salvan.ch
http://creche.salvan.ch/

Juin 2018

1. Présentation de la structure

Depuis août 2004, la structure d'accueil est dépendante de la commune de Salvan. En 2013, une UAPE est ouverte, puis en 2016 la nurserie voit le jour.

La structure d'accueil est soumise légalement aux directives cantonales et aux directives de la commission de l'enfance de la commune de Salvan.

L'équipe éducative est composée de :

- Educatrice responsable de la structure
- Educatrice de l'enfance
- Educatrice sociale
- Assistante socio-éducative
- Auxiliaires
- Apprenties ASE
- Educatrice de l'enfance en formation
- Stagiaires

Horaires:
La nurserie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h à 18h30.
Afin de respecter le rythme, la tranquillité et le bien-être des enfants ainsi que le bon déroulement de la journée, il est demandé aux parents d'informer l'équipe éducative des heures d'arrivée et de départ de l'enfant.

Remarque importante :
Les enfants peuvent être amenés entre 7h et 9h, entre 11h et 12h, entre 13h et 14h.
Les parents peuvent venir rechercher leurs enfants entre 11h et 12h, entre 13h et 14h, le soir entre 16h et 18h30.

Les parents ne sont pas autorisés à venir chercher leurs enfants entre 9h et 11h, entre 12h et 13h et entre 14h et 16h.

Fermetures annuelles:
En plus des jours fériés officiels de la commune de Salvan, la structure d'accueil est fermée:

- 3 semaines en été
- 1 semaine à Pâques
- 2 semaines à Noël

2. Arrivée – Collaboration avec les parents

Un temps d'échange est prévu avec les parents afin qu'ils puissent transmettre les informations essentielles concernant leur enfant à l'éducatrice qui l'accueille concernant son rythme (repas et sieste) ainsi que son état général.

3. Absences

En cas d'**absence pour cause de maladie**, les parents doivent informer la crèche dès que possible, mais au plus tard le jour même **avant 9h.** L'Administration communale ne facturera pas les jours de maladie justifiés par un certificat médical.

Un **capital « vacances » maximum de 4 semaines** peut être octroyé par année scolaire en plus des semaines de fermeture de la structure. Le capital « vacances » est utilisable par semaine complète et selon la fréquentation stipulée dans le contrat. Au-delà de ces 4 semaines la fréquentation sera facturée.

En cas d'**absences non excusées**, celles-ci seront facturées.

4.Santé

L'équipe éducative de la nurserie veille à la santé générale des enfants confiés à la structure d'accueil.
Dans toute communauté d'enfants, les maladies contagieuses sont inévitables et cela malgré les précautions prises.

Pour garantir un état de santé aussi bon que possible et pour limiter les risques d'épidémie, dans l'intérêt des enfants accueillis, il est demandé aux parents de s'abstenir d'amener leur enfant à la nurserie lorsqu'il a une température supérieure à **38,5°** ou qu'il présente une **maladie contagieuse**.

Tous les cas de maladie contagieuse doivent nous être immédiatement signalés.

Si un enfant est malade ou accidenté à la nurserie, le personnel éducatif prend immédiatement contact avec les parents. S'il est impossible de les atteindre, elles prendront les dispositions nécessaires (appel de la personne autorisée, du pédiatre de l'enfant, de l'hôpital).

Si votre enfant doit prendre des **médicaments**, ceux-ci se trouvent dans leur **boîte d'origine** sur laquelle seront inscrits **le prénom et le nom de l'enfant** ainsi que la **posologie**. Les parents sont responsables de reprendre les médicaments en venant rechercher l'enfant.

Les parents donnent l'autorisation à l'éducatrice responsable de prendre contact avec le pédiatre de l'enfant pour des renseignements complémentaires concernant sa santé (physique, mentale).

En outre, l'équipe éducative peut faire appel à un consultant extérieur (psychologue, psychomotricien, etc.) afin de répondre à certaines questions ou de la soutenir.

5. Conditions financières et d'admissions

Conditions d'admissions :
En cas de demandes trop importantes face à notre capacité d'accueil, les priorités suivantes seront prises en compte dans l'ordre:

- Les familles monoparentales domiciliées sur la commune de Salvan dont le parent qui a le droit de garde exerce une activité professionnelle ou suit une formation;
- Les familles domiciliées sur la commune dont les deux parents exercent une activité professionnelle ou suivent une formation;
- Les autres familles domiciliées sur la commune de Salvan;
- Les familles non domiciliées sur la commune de Salvan (en suivant la même priorité qu'aux points 1 & 2).

Tarification:

Le tarif tient compte de la situation familiale et financière des parents (déclaration d'impôts revenu net imposable canton/commune). En cas de vie commune (mariage, concubinage) les deux revenus seront pris en compte pour la tarification.

A partir du 2ème enfant placé dans la structure, une déduction de 10% sera consentie. Pour le cas où le placement de plusieurs enfants ne serait pas de la même durée, la réduction ne sera accordée que pour le ou les enfants qui ont été placés le moins longtemps.

Facturation:

Une taxe annuelle de 30.- par enfant et par année scolaire (mais au maximum 60.- par famille et par année scolaire lorsque plusieurs enfants de la même famille fréquentent la crèche et/ou l'UAPE.) est facturée aux parents.
Un décompte de présence selon un système de pourcentage est effectué à la fin de chaque mois. Il sert de base à la facturation. Les factures sont envoyées mensuellement par l'administration communale au domicile des parents.

La facturation démarre pendant la période d'adaptation, dès 2h de fréquentation consécutives.

TARIFS NURSERIE-CRECHE-UAPE SALVAN

Découpage de la journée en nurserie

Périodes	**Matin** 7h00-11h45	**Midi** 11h30-14h00	**Après-midi** 13h30-18h30
Taux	**40%**	**20%**	**40%**

Catégorie	**Revenu**	**Tarifs nurserie**			**Taux subventions**
		Période		**Journée complète**	
		40%	60%	100%	
1	Jusqu'à 20'000.-	7.40	11.05	16.05	80%
2	20'001.- à 30'000.-	9.65	14.45	21.70	73%
3	30'001.- à 40'000.-	11.60	17.35	27.30	66%
4	40'001.- à 50'000.-	13.95	20.90	32.90	59%
5	50'001.- à 60'000.-	16.20	24.30	38.55	52%
6	60'001.- à 70'000.-	18.20	27.30	44.15	45%
7	70'001.- à 80'000.-	20.30	30.50	49.80	38%
8	80'001.- à 90'000.-	22.60	33.90	55.40	31%
9	90'001.- à 100'000.-	24.65	37.00	61.05	24%
10	100'001.- à 110'000.-	26.95	40.40	66.65	17%
11	dès 110'001.-	29.20	43.80	72.25	10%
	Hors commune	36.80	55.20	92.00	

6. Mission institutionnelle

- Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant en l'accueillant dans un climat de confiance et de sécurité affective et physique.
- Permettre à l'enfant de prendre conscience de lui-même et de son environnement en verbalisant ce que l'enfant voit, entend, ressent et vit.
- Accompagner l'enfant vers l'autonomie tout en le laissant évoluer à son propre rythme en évitant la surstimulation.
- Apporter un soin particulier à l'aménagement de l'espace de vie afin de favoriser le développement global et la découverte des sens.
- Offrir aux enfants la possibilité de s'épanouir au travers de diverses activités.
- Collaborer activement entre les membres de l'équipe, avec les parents et les partenaires extérieurs.

7. Affaires personnelles

Les parents se chargent d'amener pour leurs enfants les affaires personnelles suivantes :

- Habits de rechange
- Couches (soit pour la journée, soit en pack)
- Crème particulière si besoin
- Gigoteuse (la nurserie a à disposition des couvertures)
- Doudou et/ou lolette
- Une paire de chaussettes anti-glisse (ou des pantoufles)

8. Repas

Concernant les repas, ils sont préparés en totalité par les parents. Ceux-ci fournissent à la structure d'accueil :

- Biberons
- Lait en poudre ; nous acceptons seulement les doses déjà préparées (pas de boite de lait)
- Dîner
- Goûters
- Collations

Ils veillent à bien transmettre à l'équipe éducative les heures de repas habituelles, à spécifier directement sur les petits pots ou biberons pour quel moment de la journée ils sont destinés, ainsi que les changements selon l'évolution de l'enfant.

9.Engagement et dispositions diverses

Si un enfant, après la période d'adaptation n'arriverait pas à se familiariser avec la nurserie et son fonctionnement, un rendez-vous sera pris entre la direction et les parents pour essayer de trouver une solution. (Diminution de la fréquentation par exemple…)

Malgré des mesures mises en place et sans réelles améliorations, la structure d'accueil se réserve le droit de stopper momentanément le contrat de fréquentation.

En cas de non-respect du présent règlement de la structure, la direction se réserve également le droit de résilier avec effet immédiat le contrat d'inscription, à la suite d'un avertissement notifié par écrit.

Ce document fait partie intégrante du formulaire d'inscription.

Pour toutes questions y relatives, veuillez-vous adresser à l'éducatrice responsable. Le présent règlement a été validé par le Conseil communal et entre en vigueur le 1er février 2023.

Philosophie exercée à la nurserie

Les repas

Les repas sont donnés par l'adulte de manière individuelle jusqu'à ce que l'enfant commence à manger seul.

Il y a plusieurs manières de donner à manger aux bébés accueillis :

1) Les biberons sont donnés dans les bras, afin de créer un contact sécuritaire et chaleureux avec l'enfant basé sur la continuité maison/crèche.

2) Lorsque le bébé commence à manger des purées, celui-ci est placé dans un baby relax afin d'avoir un contact visuel permanent et de pouvoir stimuler le bébé avec un sourire, une attitude participative et des encouragements. Lorsqu'il maîtrise la position assise, on le placera dans une chaise haute.

3) La dernière étape est de faire manger l'enfant assis à table, lorsqu'il commence à manger des repas en petits morceaux qu'il peut prendre seul avec les doigts ou la cuillère. Cela lui permet de partager le repas avec ses paires et de l'habituer gentiment à la crèche qu'il rejoindra lors de ses 18 mois. Cela l'aide, entre autres, à favoriser les liens sociaux, la convivialité et l'apprentissage par l'imitation, mais aussi l'autonomie.

Les soins

Les soins sont un moment privilégié pour l'enfant. Que ce soit lors des changes, du lavage des mains et de la bouche, du lavage des dents ainsi que de l'habillage/déshabillage, le bébé se sent en effet intimement impliqué avec le personnel éducatif. Les soins sont une occasion supplémentaire d'échange et de contact chaleureux entre l'enfant et le personnel éducatif. Celui-ci verbalise beaucoup pour accompagner les gestes, ceci afin que l'enfant apprenne à connaître son corps. Il instaure un climat de confiance et une bonne collaboration.

Le brossage des dents

Les pédiatres recommandent de brosser les dents dès l'apparition des premières dents de lait, le soir, avant le coucher.
Dans la structure d'accueil, l'habitude de se brosser les dents doit être prise peu à peu par l'enfant, sous forme de jeu. Nous laissons le soin aux parents de nous fournir la première brosse à dents de l'enfant ainsi que le dentifrice de leur choix, afin de nous transmettre leur souhait du début du brossage des dents chez leur enfant.

La sieste

Chaque enfant a la possibilité de prendre avec lui son doudou, sa lolette ou un objet cher à son cœur. Le personnel éducatif respecte les habitudes des enfants dans la mesure du possible afin de ne pas les perturber et permettre de ne pas appréhender le moment de la sieste.

Le moment de la sieste est adapté à chaque enfant, l'équipe éducative respecte le rythme de l'enfant, les horaires donnés par les parents, tout en rendant attentifs ces-derniers que la vie en collectivité ne s'apparente pas à celle de la maison et que les horaires peuvent varier.

Les enfants évoluant en nurserie dorment dans des lits à étage en filet, la crèche fournit la literie. L'équipe éducative se charge de la lessive.

Les pleurs

La partie la plus délicate concernant la sieste, ce sont les pleurs des enfants. Chaque famille, chaque parent, selon sa propre expérience, aura sa manière bien à elle (lui) de communiquer avec ses enfants. C'est ce que l'on nomme le rituel du coucher.

Nous avons coutume de demander aux parents un maximum d'informations afin que cet instant se passe le mieux possible. Par contre, vu que la salle de sieste est commune, nous ne pourrons pas toujours appliquer exactement le même rituel que les parents. Le personnel éducatif aide l'enfant à s'endormir sans l'abandonner à ses pleurs en lui offrant une présence chaleureuse et réconfortante si les pleurs persistent.

Les activites

Le personnel éducatif favorise l'autonomie c'est pourquoi il a mis en place dans l'espace nurserie du matériel spécifique tel qu'un tapis mousse aggloméré au sol afin que les petits enfants, soigneusement installés, puissent se mouvoir sans entrave en toute liberté. Ils ont à leur disposition divers objets de matière et de textures différentes, des jeux à encastrer, à empiler, des livres d'éveil, ceci afin de stimuler leurs sens notamment ceux de la coordination des mouvements et de la préhension.
L'équipe éducative organise aussi des activités en lien avec la musique, telles que de petites chansons et divers instruments de percussion (par ex. des maracas faits maison).
Pour les plus grands, des activités de peinture et de dessin sont proposées.

Le personnel éducatif respecte le rythme et l'évolution de chaque enfant, c'est pourquoi il n'installe pas un enfant dans une position qu'il n'a pas encore acquise de lui-même.

Il accorde une grande importance à la vie au grand air, c'est pourquoi il tente de sortir promener dès que cela est possible.

L'arrivee du matin

« La séparation ne veut pas dire qu'on ne s'aime plus, mais qu'on s'aime suffisamment pour se quitter et se retrouver » Jean Epstein

Tout ce qui est en rapport avec la préparation de l'enfant dans la perspective de la séparation est important pour l'enfant car cette dernière peut être douloureuse, même si ce n'est pas quelque chose de négatif en soi. C'est une épreuve indispensable pour le mener vers l'autonomie.

Afin d'assurer une bonne qualité des rapports entre parents, enfants et personnel éducatif, il est important que le parent prenne le temps, avant d'arriver à la garderie, d'expliquer à son enfant ce qui va se passer, qui viendra le rechercher et à quel moment de la journée. Les parents sont priés de ne jamais partir en catimini.

A l'arrivée à la structure d'accueil, le parent prendra soin de transmettre au personnel éducatif des informations sur l'état de santé de son enfant, sur la nuit passée, sur les éventuels changements d'habitudes alimentaires ou de rythme de sommeil, mais aussi de signaler si l'enfant a déjà déjeuné et qui viendra le rechercher et à quelle heure.

Les bébés sont accueillis à la crèche jusqu'à 8h, l'éducatrice de la nurserie rejoint la salle de la nurserie aux environs de cette heure-là, en fonction de l'état des enfants. Si tout se passe bien et que les enfants se sentent bien, il arrive que l'éducatrice reste encore un peu à la crèche. Cela crée des échanges entre les enfants de la crèche et les plus petits et permet aux enfants qui vont bientôt passer à la crèche de s'habituer en douceur au changement de salle de vie.

LE RETOUR DU SOIR

L'équipe éducative transmet aux parents les informations relatives à la journée de l'enfant passée à la structure d'accueil, soit les heures de repas et la quantité, les heures de sieste, ainsi qu'un aperçu global de la journée. Ce moment peut constituer un moment d'échange avec les parents et peut être le lieu de discussion autour de l'enfant mais ne pas s'éterniser afin de ne pas perturber les enfants encore présents et la présence de l'éducatrice auprès d'eux.

LE PASSAGE A LA CRECHE

La nurserie accueille les bébés et les enfants de 4 mois à 18 mois. Dès leurs 18 mois, ils peuvent rejoindre le groupe crèche, pour autant qu'ils aient acquis la marche, qu'ils mangent de manière autonome et que la sieste du matin n'est plus nécessaire.
L'équipe éducative organise une adaptation à l'interne, permettant à l'enfant de s'habituer progressivement à la vie de la crèche. Elle lui propose dans un premier temps des périodes d'une heure ou deux dans la matinée, tout en s'adaptant et en respectant son rythme de sommeil et de repas. Il prendra ensuite le repas à la crèche et pourra tenter de faire la sieste de l'après-midi avec les autres enfants de la crèche.

Le temps de passage peut s'échelonner entre une semaine et un mois, en fonction des jours de présence de l'enfant à la nurserie et de son rythme d'adaptation.